

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 DÉCEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

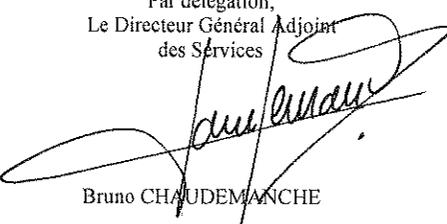
OBJET

**Attribution du marché
de services de
télécommunications de
données**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 19 décembre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Bruno CHAUDEMANCHE

L'an deux mille huit, le 18 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 décembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Madame BÈLE, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame KÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Madame BOUTIN
Monsieur STUCKERT à Monsieur LEBRAY
Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI

Secrétaire de Séance :

Monsieur RAVEL

N° DE DOSSIER : 08 J 09

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE DONNÉES

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville met en œuvre un réseau de télécommunications de données pour permettre, d'une part, des interconnexions entre différents bâtiments situés sur le territoire de la commune et, d'autre part, des échanges de données avec l'extérieur, notamment Internet.

Le marché en cours venant à échéance, un nouveau cahier des charges a été rédigé dont l'objectif principal est l'amélioration des performances des réseaux informatiques entre les différents sites de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et des accès à Internet.

Le cahier des charges optimise les coûts en exigeant :

- l'interconnexion de 16 bâtiments avec le Centre Administratif afin d'accéder à diverses ressources informatiques,
- 6 accès Internet répartis dans différents bâtiments avec des usages variés (messagerie électronique, Internet pour les agents, Internet pour les citoyens via le réseau WiFi déployé dans la Ville, téléservices pour les citoyens),
- des accès de type ADSL ou SDSL avec des débits s'échelonnant de 512Kb/s à 4Mb/s,
- une garantie de temps de rétablissement sous 4 heures en cas de panne,
- une disponibilité supérieure à 99,8 %,
- de nouveaux services susceptibles d'être souscrits durant la vie du marché, tels qu'un accès à très haut débit par fibre optique, des solutions de nomadisme pour se connecter au réseau de la Ville via le réseau hertzien (GSM) d'un opérateur.

Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant maximum d'achat fixé pour chaque période de marché à 90 000 € H.T.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché et peut être reconduit par périodes successives de 1 an sans que la durée totale du marché n'exède 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué ce marché au cours de sa séance du 2 décembre 2008 à la Société ORANGE.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

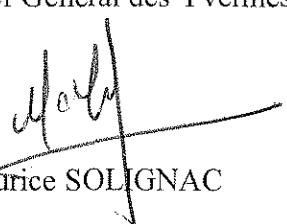
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'attribution du marché de services de télécommunications de données à la Société ORANGE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines



Maurice SOLIGNAC